

Saint Martin de Saint Maixent

BULLETIN

MUNICIPAL



1er semestre 2024

www.saintmartindesaintmaixent.fr



mairiedestmartindestmaixent

Sommaire

	Mot du Maire	p 3
	DICRIM *	p 4 à 7
	Vie Municipale	p 8
	Budget et Subvention Communal 2024	p 9 à 11
	Travaux	p 12
	Vie scolaire	p 13 à 16
	Jeunesse	p 17 à 18
	Vie Associative	p 19 à 24
	Vie communale	p 25 à 27
	Communauté de Commune	p 28 à 29
	Un peu d'histoire / Divers	p 30
	Actualités	p 31 à 32
	Vivre ensemble	p 33 à 35
	Festivités du premier semestre	p 36 à 39

* Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



MAIRIE

2 rue des Écoles

79400 SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT

mairiestmartindestmaixent@wanadoo.fr

Tél 05-49-05-52-52

Horaires d'ouverture du Secrétariat :

Lundi de 13h à 17h

Mardi de 13h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Judi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi de 13h à 16h30



Imprimerie Prouteau – 79303 Bressuire

Numéro de dépôt légal : BC030814/07-24



Mot de Madame la Maire



Chères habitantes et habitants de la commune,

En ce début d'été, je tenais à prendre quelques instants pour faire la rétrospective de toutes les activités et les engagements qui ont marqué notre belle commune depuis le début de l'année jusqu'au mois de juillet.

Tout d'abord, je suis fière de vous annoncer que de nombreuses actions ont été menées pour améliorer le quotidien de chacun d'entre vous, vous le découvrirez en feuilletant ce bulletin municipal et tout particulièrement en découvrant le livret « Bien vivre à St Martin »

Je tenais à féliciter le conseil municipal des jeunes, pour avoir participé au devoir de mémoire à travers diverses manifestations et d'une manière plus globale, je les remercie pour leur investissement et leur contribution pour l'intérêt général dans la vie de leur commune.

Après plus de 6 mois de pluie, la végétation est dense, notre campagne est bien verte, nos services municipaux ont travaillé sans relâche pour assurer la propreté de nos rues et l'entretien de nos nombreux espaces verts. Je les en remercie ! Certains habitants ont même pris l'initiative d'une petite tonte devant chez eux, offrant ainsi des espaces agréables et facilitant le travail des agents techniques.

Par ailleurs, de nombreux événements et animations ont été organisés pour rassembler les habitants et renforcer nos liens de solidarité. Que ce soit en animations culturelles, par la tenue du petit marché le jeudi matin sur la place de la mairie, ou les événements menés par les associations, la dynamique de notre commune n'est plus à prouver.

Nous avons également dû faire face à la dissolution de l'Assemblée Nationale, menant de nouveaux les électeurs aux urnes et entraînant une sursollicitation des agents administratifs qui ont su s'adapter. Je les remercie pour leur travail.

Enfin, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de belles vacances bien méritées. Que ce soit en famille, entre amis ou en solo, j'espère que vous pourrez profiter de ce temps de repos pour vous ressourcer .

N'oubliez pas que je reste à votre écoute pour toute suggestion, question ou préoccupation. Ensemble, nous continuerons à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Votre Maire, Angélique CAMARA

Document d'Information Communal sur le Risque Majeur **DICRIM**

Le mot du maire

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT est l'une des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, la présente brochure qu'est le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but de vous informer des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ayant pour objectif la mise en œuvre d'une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'un évènement majeur.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'expliquer le contenu de ce document à vos enfants. Conservez-le, pour vous y référer le cas échéant.

Soyez acteur de votre sécurité.

Votre sécurité dépend de votre information et du respect des consignes.

La Maire

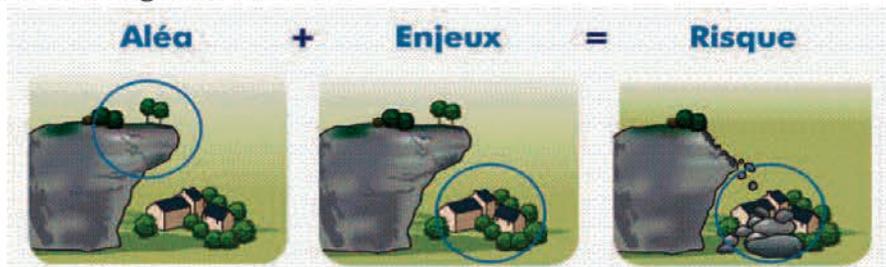
Qu'est-ce qu'un risque majeur

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.



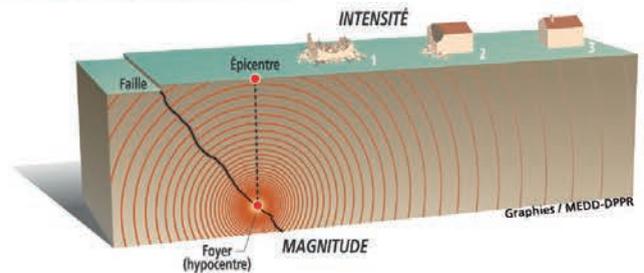
Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :



- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, etc.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas pour autant faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), qui n'entrent pas dans le cadre du DICRIM.



Les risques de la commune

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le Préfet et les documents qui s'y rattachent, notre commune est principalement concernée par 5 grands risques :

- le **risque naturel inondation** de la Sèvre niortaise,
- le **risque naturel sismique**,
- le **risque lié aux événements climatiques graves** (tempête, importantes chutes de neige, canicule...),
- le **phénomène de retrait-gonflement des sols argileux** lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux. Il s'agit d'un risque essentiellement économique
- le **risque lié au transport de matières dangereuses**

Un autre aléa peut également avoir des conséquences graves, voire majeures. Il s'agit du risque sanitaire tel qu'une **pandémie** grippale ou autre.

Cadre législatif et réglementaire

L'article L 125-2 du code de l'environnement acte le principe fondamental du droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme de ces informations et les modalités selon lesquelles elles sont portées à la connaissance du public, sont définis des articles R.125-9 à R.125-14 du code de l'environnement.

La liste des communes ayant l'obligation d'instaurer un DICRIM figure dans le dossier départemental des risques majeurs des Deux-Sèvres établi par le préfet.

Arrêté municipal du 4 juin 2024 portant mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de St Martin de St Maixent.



Le risque inondation de la Sèvre Niortaise

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Quels sont les enjeux exposés dans notre commune :

Les constructions situées au bord de la Sèvre Niortaise sont exposées avec plus ou moins d'intensité.

Les bons réflexes :

- * Avant
 - ⇒ Mettre les produits toxiques hors d'atteinte
 - ⇒ S'informer des risques encourus, leur fréquence et leur importance et des consignes de sauvegarde
 - ⇒ Disposer d'un poste de radio à piles (panne électrique)
 - ⇒ Prévoir les gestes essentiels : Amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicaments... (Pour une éventuelle évacuation)
- * Pendant
 - ⇒ Fermer portes, fenêtres, aérations
 - ⇒ Couper les alimentations en gaz et en électricité
 - ⇒ Se réfugier dans les étages si besoin
 - ⇒ Ecoutez la radio (France Bleu, fréquence 106.4 et D4B fréquence 90,4) et attendre les consignes de sécurité
 - ⇒ Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer
 - ⇒ Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



Le risque naturel sismique

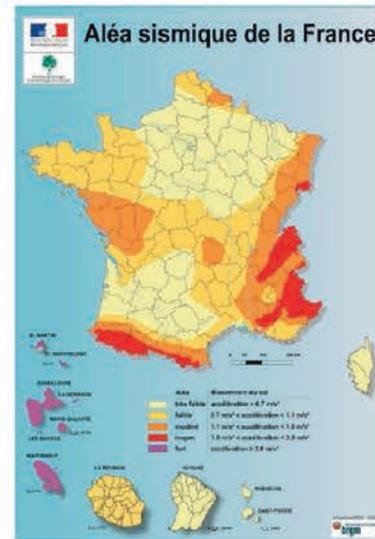
Le territoire national est découpé en cinq zones de risques :

- 1 « très faible »
- 2 « faible »
- 3 « modérée »
- 4 « moyenne »
- 5 « forte »

Notre commune est située dans une zone 3 de sismicité modérée.

Les séismes survenus récemment dans la région Poitou-Charentes, ont été pour certains ressentis dans les Deux-Sèvres. Des dégâts matériels peuvent survenir.

Il n'existe pas aujourd'hui d'alerte préventive possible.



Le risque Sanitaire

Risque auquel la santé publique est exposée (Virus H1N1, variole, covid...). Un événement de cet ordre pourrait entraîner le confinement de la population, le bouclage de la zone. Le dispositif de distribution d'antidote ou de vaccination pourrait être activé

Les bons réflexes :

- En amont, faites-vous recenser, si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide.
- Suivez scrupuleusement les instructions données par les autorités.
- Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4).

Le risque tempête

Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire. Les conséquences humaines, économiques et environnementales peuvent parfois être catastrophiques. Ceci s'explique par l'étendue touchée par un même phénomène.

Une tempête peut se traduire par :

- des vents tournants,
- des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

D'autres risques climatiques peuvent avoir des conséquences graves (orages violents, canicule, neige – verglas...). Vous devez prendre des précautions pour vous protéger..

Les bons réflexes

- Informez-vous à partir des cartes « vigilance météo » sur le site Internet de Météo France www.meteo.fr
- Restez dans un bâtiment en dur pendant le phénomène en choisissant un local à l'abri des chutes éventuelles d'arbres, cheminées
- Munissez-vous d'une lampe de poche et d'une radio avec piles
- Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4).

Le risque Transport de Matières Dangereuses TMD

Les matières dangereuses peuvent présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou radioactives. Ce risque est diffus et ne peut être localisé précisément. Il concerne presque l'ensemble de la voirie (ex : livraison de fioul ou de gaz GPL, produit agricole...). Cependant certains axes (A10, voie ferrée...) présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic

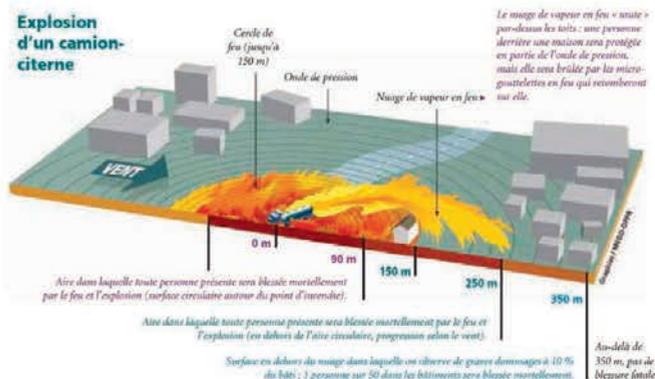
Les bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un accident T.M.D.

- Eloignez-vous du lieu de l'accident si possible du côté opposé à la direction du vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez tout
- Prévenez les secours : n°112
- Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4).

<p>NIVEAU 1 (vert) : PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE</p> <p>Aucune précaution particulière n'est nécessaire.</p>
<p>NIVEAU 2 (jaune) : SOYEZ ATTENTIF EN CAS D'ACTIVITÉS SENSIBLES AU RISQUE MÉTÉO</p> <p>Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. mistral, orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.</p>
<p>NIVEAU 3 (orange) : SOYEZ TRÈS VIGILANT</p> <p>Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics..</p>
<p>NIVEAU 4 (rouge) : UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE</p> <p>Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.</p>

*Météo France a mis en place une procédure de vigilance météorologique pour informer les autorités et la population en cas de phénomène météorologique dangereux. En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin de suivi est alors disponible pour suivre l'évolution météo (chaînes TV et site Internet www.meteo.fr)



Si vous entendez une alerte

- Evitez tout déplacement et source d'étincelle ou de flamme
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4).



Vie Municipale

Acquisition d'une mini pelle



La Municipalité vient de faire l'acquisition d'une mini pelle d'occasion pour un montant de 31 200 € et déjà les agents techniques sont au travail pour nettoyer les fossés.

La municipalité améliore sans cesse les conditions de travail de ses agents et œuvre pour le bien-être de ses habitants.

Réfection de la toiture des toilettes publiques et du local social



Les travaux de réfection ont été réalisés par l'entreprise FREJOU de la Crèche pour un montant de 8 227,66 € TTC



Budget prévisionnel 2024

Le budget 2024 a été élaboré en tenant compte de plusieurs critères :

- ⇒ L'endettement de la commune,
- ⇒ La non-augmentation des taux des impôts soit pour le foncier bâti **28,7%** à la suite des nouvelles règles de calcul intervenues en 2021 et le foncier non bâti à **31,74%**,
- ⇒ La maîtrise des coûts de fonctionnement,
- ⇒ L'augmentation des coûts des énergies,
- ⇒ L'inflation,
- ⇒ Des recettes de la collectivité,
- ⇒ Des demandes des élu(e) s,
- ⇒ De l'attente de la population.

La prévision de budget 2024 nous permet de poursuivre :

- ⇒ Les travaux afin de réduire notre consommation d'énergie,
- ⇒ L'aménagement du parc du Vallon St Martin, du terrain l'Orée des aliziers à Gentray et de l'abri à Gentray,
- ⇒ L'entretien du patrimoine communal, la réalisation d'une étude pour la modernisation de la salle de Fiol, le réaménagement des sanitaires du groupe scolaire, l'agrandissement des ateliers, la réfection de la salle du conseil et du bureau du Maire,
- ⇒ L'entretien des voies de circulation en général,
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail des agents,
- ⇒ Le soutien aux associations,
- ⇒ Le développement de l'activité culturelle et sportive,
- ⇒ L'aide à l'éducation des jeunes,
- ⇒ Le développement de la biodiversité sur le domaine communal.

En conclusion améliorer le quotidien des Marti-Maixentais

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 : CHARGES A CARACTERES GENERALES	533 703,72 €
012 : CHARGES DE PERSONNEL	231 300,00 €
022 : DEPENSES POUR IMPREVUS	0,00 €
023 : VIREMEMENT A LA SECT D'INV	43 449,65 €
042 : TRANSFERTS ENTRE SECTION	65 000,00 €
65 : AUTRES CHARGES DE GESTION	129 363,00 €
66 : CHARGES FINANCIERES	16 000,00 €
67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 019 316,37 €

RECETTES

002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	147 117,37 €
013 : ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €
042 : TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	150,00 €
70 : PRODUITS DES SERVICES	43 646,00 €
73 : IMPOTS ET TAXES	614 755,00 €
74 : DOTATIONS SUBVENTIONS	207 265,00 €
75 : AUTRES PRODUITS DE GESTIONS	6 300,00 €
76 : PRODUITS FINANCIERS	4,00 €
77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	79,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 019 316,37 €



Budget prévisionnel 2024

Le budget d'investissement prend en compte les points suivants :

- ⇒ Une étude sur la salle de fiol,
- ⇒ L'étude et les travaux des sanitaires du groupe scolaire (partie ancienne non rénovée),
- ⇒ Le remplacement des 6 fenêtres du couloir du groupe scolaire actuellement en simple vitrage,
- ⇒ Les travaux d'agrandissement des ateliers,
- ⇒ L'Aménagement d'une barrière pour sécuriser le parking du parc du Vallon,
- ⇒ L'installation d'un totem au parc du Vallon,
- ⇒ L'aménagement du terrain à l'Orée des aliziers,
- ⇒ L'abri de Gentray,
- ⇒ La mise en place de panneaux « voies douces » Mounée - Fiol - mairie,
- ⇒ La demande du conseil des jeunes.

L'achat de tables et chaises pour la salle du conseil, une imprimante pour le secrétariat, un serveur de stockage des données informatiques (NAS), l'alarme de la salle de Fiol, un tableau d'affichage pour la cantine, une mini pelle dont la livraison a été effectuée en janvier, la somme a fait l'objet d'un report du budget 2023 sur 2024.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

040 : TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150,00 €
10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS	5 000,00 €
16 : EMPRUNTS ET DETTES	70 800,00 €
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	159 500,00 €
018 : GROUPE SCOLAIRE	117 500,00 €
0022 : RENOVATIONS PETIT PATRIMOINE	20 000,00 €
0042 : TRAVAUX RESTRUCTURATOIN RUE DES SCYTHES	62 500,00 €
0045 : ECLAIRAGE PUBLIC	10 000,00 €
0074 CONSEIL DES JEUNES	8 000,00 €
015 : AMENAGEMENT L'OREE DES ALIZEES	135 000,00 €
0075 : EXTENSION DES ATELIERS	135 000,00 €
0076 : RENOVATION DE LA SALLE DE FIOLE	90 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	818 450,00 €

RECETTES

001 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	341 895,35 €
021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 449,65 €
040 : TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 000,00 €
041 : OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10 : DOTATIONS ET FONDS DIVERS	301 801,00 €
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	66 304,00 €
Total des recettes d'investissement	818 450,00 €



Subvention 2024



Soutien aux associations

Associations communales	
ACCA	400 €
APE	400 €
St MARTIN LOISIRS	400 €
ST MARTIN PETANQUE	400 €
LES CHEVEUX D'ARGENT	400 €
Total	2000 €
Ecole	
USEP ECOLE E NASLIN	2 000 €
VOYAGE SCOLAIRE *	2 166 €
Total	4 166 €
Associations sportives	
ST MAIXENT GYM	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DENFERT	50 €
HAND BALL MOTHAIIS	50 €
SASM BASKET	50 €
Total	200 €
Association patriotique	
ANCIENS AFN	100 €
Total	100 €
associations de solidarité	
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €
RESTAURANTS DU COEUR	150 €
SECOURS POPULAIRE	150 €
SECOURS CATHOLIQUE	150 €
ACCUEIL SOLIDARITE	150 €
Total	750 €

Associations sociales	
MOTS A MOTS	100 €
UDAF	100 €
AMIS DU CAMBOUIS	100 €
Total	300 €
Associations SANTE	
AMIS DE L'HOPITAL	150 €
ADMR	150 €
FNATH	100 €
FRANCE 79 ALZHEIMER	100 €
UN HOPITAL POUR UN ENFANT	100 €
UNAFAM	100 €
TELETHON (2)	100 €
FRANCE ADOT 79	100 €
APF HANDICAP	50 €
FRANCE SCLEROSE EN PLAQUE	50 €
VAINCRE LA MICROVISIDOSE	50 €
VALENTIN HAUY	50 €
Total	1 100 €
* EXCEPTIONNEL	
Manifestation inter associations ape	250 €

Total des subventions

8866 €

Les subventions seront versées après la communication du compte rendu d'activité ainsi que le bilan financier 2023, le budget prévisionnel 2024, le numéro de SIRET et le RIB de l'association ayant fait une demande.

Végétalisation du cimetière



Il y a un an , la municipalité s'est engagée dans la végétalisation du cimetière. Afin de mettre en œuvre cette action, une formation a été réalisée par les agents du service technique dispensée par le CAUE.

Aujourd'hui la végétation couvre une grande partie du cimetière ancien, cela donne un air beaucoup moins austère à ce lieu.

Encore quelques mois et on ne verra plus les cailloux dans cette partie du cimetière.





Classes des TPS-PS-MS

Jeudi 30 mai, 7 personnes de l'association des cheveux d'argent de la commune de Saint Martin sont venues participer à des activités pédagogiques avec les élèves de TPS/PS/MS à l'école.

Nous avons tous ensemble chanté, dansé, fait de la peinture, travailler les lettres avec la pâte à modeler. Nous avons fait des graphismes dehors dans la cour au sol avec de grosses craies, joué au Scrabble et aux dominos et participer à un jeu de pétanque.

Les élèves ont distribué les dessins qu'ils avaient faits et nous avons pris ensemble un petit goûter.

Cet échange intergénérationnel fut très apprécié par tous, l'association a proposé de revenir l'année prochaine.



Fêtes des 100 jours pour les GS - CP et CE1

Ça y est ! Nous avons atteint les 100 jours d'école. La tradition lorsque l'on est en CP, c'est de fêter ce nombre.

Nous avons invité les GS et les CE1, qui nous ont aidés à relever une matinée pleine de défis.

Au programme : réussir à faire une tour avec 100 briques en bois, faire un puzzle de 100 pièces, résoudre 100 mini énigmes, faire le nombre 100 avec son corps ou encore 100 sauts à la piscine.

Défis relevés !

Pour terminer cette journée, nous avons partagé un gâteau...coupé en 100 petites parts bien sûr !





Vie Scolaire

Classes des CE2 - CM1 et CM2

Cette année, les élèves du Ce2 au Cm2 ont passé trois jours au CPIE de Coutières.

Ces trois journées ont été consacrées à la découverte de la nature qui nous entoure.

Ils ont pu découvrir le jardin des « cinq sens ».

Ils ont appris à connaître la faune et la flore de la haie dans le bocage. Enfin la troisième journée, ils ont beaucoup aimé pêcher les « petites bêtes » de la mare.

Ce séjour a été apprécié de tous et leur laisse de bons souvenirs !



Sorties scolaires

Appel aux personnes de bonne volonté

Pour nous accompagner lors de sorties scolaires, (sorties culturelles, à la piscine, à vélo), nous manquons parfois de parents.

Si vous êtes disponibles et que vous souhaitez consacrer un petit peu de votre temps aux enfants, contactez la directrice de l'école, Mme Tirveillot, au **09 62 55 63 93**

Pour certaines sorties, le **Fijais** (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles) est vérifié.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

JOUONS LA CARTE DE LA FRATERNITE



Mercredi 21 février et mercredi 17 avril, pendant les vacances, les Conseils Municipaux des jeunes des communes de Nanteuil et de Saint Martin de Saint Maixent se sont réunis en salle du conseil à Nanteuil.

Accompagnés par Maël LECOMTE, stagiaire pour la Ligue de l'enseignement des Deux Sèvres, nos jeunes élus ont mené une réflexion sur la diversité, les discriminations, les injustices et les préjugés que l'on peut avoir.



- ◇ Il s'agissait de sensibiliser les jeunes à la lecture d'image pour les aider à décrypter des messages toujours plus nombreux dans la société contemporaine.
- ◇ De développer l'esprit critique et imaginaire en confrontant leurs idées, leurs opinions et leurs émotions. Elles sont la matière première d'un message écrit, construit et adressé sous forme de cartes.

Ses cartes délivrent ainsi un message personnel rédigés par les jeunes élus.

Les jeunes conseillers se sont réunis une dernière fois le mercredi 15 mai pour rédiger une lettre en l'honneur d'Edmond Proust.

Les cartes ont été distribuées et la lettre a été lue lors de la randonnée « Sur les pas d'Edmond Proust » le samedi 25 mai en hommage à cette personnalité importante de la résistance.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Sortie au Centre Régional de la résistance et de la Liberté



Mercredi 24 avril, les Conseils Municipaux des Jeunes des communes de Nanteuil et St Martin de St Maixent sont partis une journée à Thouars au Centre Régional de la Résistance et de la Liberté.

Les jeunes ont été accompagnés par Maël LECOMTE stagiaire pour la Ligue de l'Enseignement et des élus.

Marion, médiatrice culturelle du musée, a su capter l'attention des jeunes pour la matinée en leur confiant une enquête contenant des énigmes et des rébus.

L'après-midi, le groupe s'est rendu à Tourtenay, muni d'un livret d'illustrations avec prise de notes. Ils ont visité un lieu de parachutage, ont analysé une stèle et ont marché au cœur du village où Manon leur a délivré des anecdotes du passé qui ont captivé l'ensemble du public privilégié.





Jeunesse

Campagne de sensibilisation au recensement militaire dans les délais « 16 ans à 16 ans et 3 mois ».



Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS
✉ csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr ☎ 09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ



Made with VISAME



Dispositif Argent de Poche

**Tu as 16 ou 17 ans
et tu habites à** Saint-Martin-de-
Saint-Maixent ¶ 

**Donne du temps pour ta commune
et gagne de l'argent de poche**



**Vacances de Juillet
et Août 2024**



15€ par demi-journée



DISPOSITIF ARGENT DE POCHÉ
INFORMATIONS

Mairie Saint-Martin-de-Saint-
Maixent ¶

2, rue des Ecoles ¶

¶

Tél : 05.49.05.52.52 ¶



Vie associative

L'Association des parents d'élèves



L'Association des parents d'élèves de Saint-Martin-de Saint-Maixent a réalisé ses objectifs pour cette année scolaire 2023- 2024 !

Tout cela a été possible grâce à de multiples ventes (saucissons, sapins, tartiflette, frites, box gouter sur le thème du carnaval), à l'organisation et la tenue d'une bourse aux jouets et d'un vide grenier en inter associations ; même si la soirée Zumba step prévu en collaboration avec L2S Forme a été annulée.



Les recettes générées par toutes ces actions ont permis l'achat de jeux de cours (ballons, corde à sauter, jeux d'adresse,...), de matériels pédagogiques tel que des boites à loupes, boussoles, matériel scientifique, loupes,... A l'occasion de Noël, des chocolats et des livres ont été offerts aux élèves et lors de la fête du printemps, un goûter et des rafraichissements.

L'APE a par ailleurs contribué financièrement au projet de voyage scolaire à Coutières ainsi qu'à la sortie de fin d'année au ZOO de Chizé.



Et tout cela grâce aux personnes qui ont participé à nos manifestations et à nos ventes, à nos partenaires d'un jour ou de toujours, aux pâtisseries du dimanche, aux parents bénévoles, au bureau de l'APE, à la mairie de Saint Martin de Saint Maixent, à l'équipe pédagogique et éducative de l'école.



A vous tous, nous tenons à vous dire un GRAND MERCI !!!!

Cette belle année scolaire a été clôturée par des Olympiades organisées lors la fête de l'école du Samedi 29 Juin.

Lors de cette journée s'est déroulé le tirage au sort de notre Méga Tombola.

L'Ape a besoin continuellement de bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, vous engager bénévolement, suggérer des idées, devenir partenaire, ou acheter des billets pour la tombola, n'hésitez pas à nous contacter apesmartindestmaixent@gmail.com

Vie associative

VIDE GRENIER ET MARCHÉ DES PRODUCTEURS ET CREATEURS



Le Dimanche 19 mai, la première édition de notre Vide Grenier et marché des producteurs et créateurs en inter-associations s'est déroulée sur notre magnifique commune.

Initialement prévu le Dimanche 5 mai, il a été reporté à cause du mauvais temps.

C'est ce qui nous a permis d'accueillir les exposants, créateurs et producteurs sous un soleil radieux.

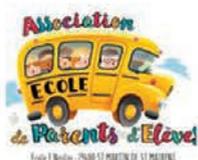
Nous avons été comblés par les sourires, la bonne humeur et la présence des visiteurs.



Nous souhaitons que l'expérience perdure et nous vous donnons rendez-vous

le dimanche 25 mai 2025!

Nous remercions la commune pour son soutien ainsi que sa subvention inter association de 250 €. Nous remercions les agents techniques et administratifs.



L'ACCA, Saint Martin Loisirs, l'AMAP et l'APE



L'association L2S FORM



L'association sportive L 2S Form sera ravie de vous retrouver au mois de septembre 2024 pour une nouvelle année.

Vous avez envie de découvrir la **ZUMBA STEP** ?

Si votre enfant à entre 6 et 11 ans et souhaite découvrir ou continuer la **ZUMBA KIDS**, nous sommes là à Saint Martin de Saint Maixent.

Envie de prendre ou de reprendre de bonne habitude ? Séance de **CARDIO / RENFO** également avec L 2S Form !

N'hésitez pas à consulter la page Facebook de l'association, ou de nous contacter par téléphone ou par mail.

Lucie, votre animatrice sportive sera ravie de partager avec vous des séances sportives en musique qui vous fera oublier la routine du quotidien, les tracas du travail, le stress et l'anxiété qui parfois nous envahi ...

Vous avez envie d'améliorer votre forme physique ? D'avoir confiance en vous ? De bénéficier d'une nouvelle source de bien être ? De vous amuser ?

N'hésitez plus et rejoignez-nous !

A très bientôt avec L 2S Form

FB : L2S FORM
Tel : 06 31 55 10 53
Mail : l2sform@orange.fr

L'ACCA



Ce vendredi 30 mai 2024 soir, les sociétaires de l'ACCA de la commune de Saint-Martin de Saint-Maixent se réunissait en salle de Fiol pour tenir leur Assemblée générale annuelle.

Après avoir exposé le rapport moral et le rapport financier, le président et son bureau ont dressé le bilan des diverses activités de l'ACCA durant l'année 2023-2024 :

- Mise en place de clôtures anti-lièvres
- Dégagement de chemins et de passages
- Remises en état de miradors
- Remplacement des égrainoirs détériorés
- Agrainage et approvisionnement en eau durant les mois d'été
- Organisation du repas choucroute le samedi 25 novembre 2023
- Participation à la soirée « Festival Traverse », au marché de Noël de Fiol et au repas des associations.

Pour information : liste des piégeurs agréés sur la commune.

- Forget Jean-Yves
- Bodin Jean-Jacques
- Hipeau Stéphane.

Le prochain repas choucroute de l'ACCA aura lieu le samedi 30 novembre 2024 en salle de Fiol.

Saint Martin Loisirs

Activités à Saint-Martin Loisirs

L'association Saint-Martin Loisirs n'a jamais été aussi dynamique et compte à ce jour 92 adhérents. Cela montre son dynamisme à travers ses nombreuses activités. Cette année encore, au cours du second semestre 2024, l'association propose à ses adhérents des activités variées.

- ◇ dimanche 21 juillet : repas des adhérents au four à pain ;
- ◇ dimanche 25 août : repas inter-associations
- ◇ dimanche 1^{er} septembre : randonnée
- ◇ dimanche 17 septembre : voyage à Planète Sauvage
- ◇ dimanche 22 septembre : four à pain (*)
- ◇ dimanche 6 octobre : randonnée
- ◇ vendredi 11 octobre : soirée bowling
- ◇ dimanche 20 octobre : four à pain
- ◇ dimanche 10 novembre : randonnée
- ◇ vendredi 22 novembre : assemblée générale de l'association 20h30 à Fiol
- ◇ dimanche 24 novembre : four à pain spécial beaujolais nouveau
- ◇ dimanche 1er décembre : randonnée
- ◇ vendredi 6 décembre : marché de Noël
- ◇ dimanche 22 décembre : pains de Noël au four à pain.



L'association propose également son atelier de loisirs créatifs. Chaque mercredi après-midi, dans une ambiance bon enfant, l'atelier se réunit dans la salle de Fiol afin de concevoir, créer, modeler, façonner des objets d'art et de décoration. Chacun est libre d'amener son ouvrage, le but étant de se rassembler pour partager ses expériences. Si vous êtes intéressés, soit pour participer soit pour découvrir de nouvelles techniques - quilling ou paperolles, broderies ou dentelles, tableaux en perles ou kamihimo -, il suffit de venir un mercredi à partir de 14h à Fiol. Vous serez bien accueillis.

Outre l'organisation et la mise en place d'activités, l'association se veut d'abord un lieu de rencontre, d'échange et d'amitiés. Ainsi, le four à pain permet à tous les adhérents d'acheter une miche de pain d'excellente qualité, cuite au four, à l'ancienne, mais c'est surtout le moment où les adhérents se retrouvent autour d'un verre de l'amitié offert par l'association.

(*) Exceptionnellement, afin de faire découvrir ce moment de convivialité, ce four à pain sera ouvert à tous. Il suffit de venir ce dimanche 22 septembre à partir de 11h30 à Charchenay.

Vous aimez la randonnée, vous voulez participer à la vie de la cité, vous pouvez rejoindre l'association à tout moment. La cotisation annuelle est de 10 euros. L'Assemblée Générale de l'association se tiendra le vendredi 22 novembre à 20h30, salle de Fiol. C'est au cours de cette AG que sera arrêté le calendrier 2025.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet : <http://www.saint-martin-loisirs.fr>

Vous pouvez également nous contacter par tel au 06.42.35.83.85 ou par courriel à saint.martin.loisirs.79400@gmail.com

Bonnes vacances !

Le bureau directeur

L'ADMR

Services et accompagnements proposés par les services de l'Aide à domicile en milieu rural intervenant sur notre commune.

Parce que bien vieillir chez soi est un enjeu essentiel

Nos intervenants vous proposent des services personnalisés adaptés à vos besoins



AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE



MÉNAGE ET REPASSAGE



TÉLEASSISTANCE FILIEN ADMR



AIDE AUX AIDANTS



OFFRES D'HÉBERGEMENT



SOINS À DOMICILE

Et pour rester en forme



Entretien la souplesse, la tonicité et travailler l'équilibre pour réduire les douleurs, améliorer la mobilité et la condition physique.
Des séances de 20 minutes d'activité physique adaptée et partagée à domicile, grâce à Acti Duo l'application et la présence d'un intervenant formé.

Ou faire face à un changement de vie



Des formules d'abonnement de 3 ou 5 demi-journées/mois pour accompagner les aidés et les aidants :

- dans l'organisation de votre quotidien, dans l'adaptation de votre lieu de vie, vos démarches, vos rendez-vous.
- Dans le cadre d'un changement de lieu de vie (déménagement, tri...) ou d'une sortie d'hospitalisation.

<https://agilite-admr79.fr>

Avantage fiscal 50% de réduction ou crédit d'impôt

Pour en savoir plus sur nos services ou pour postuler, contactez-nous :

ADMR SAINT MAIXENTAIS
5 rue Faubourg Charrault
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
Tél : 05 49 73 21 58
admr.saintmaixentais@fede79.admr.org



ADMR
pour tous,
toute la vie,
partout

<https://fede79.admr.org>

Le service de livraison de repas du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) intervient sur les 19 communes du territoire.

Il s'adresse à toutes personnes ayant un besoin ponctuel ou quotidien.



CIAS
Haut Val de Sèvre

SERVICES ET AIDE à domicile

Le CIAS vous simplifie la vie et contribue à votre bonne santé.

LIVRAISON DE REPAS à domicile



DEVIS GRATUIT
Sans engagement
Sans frais de dossier

• 05 49 16 42 96

créateur de forêt



Vous souhaitez offrir un cadeau utile qui a du sens ?

Pourquoi pas la plantation d'un arbre sur votre commune !!

Pour une naissance, un anniversaire, un mariage, un décès...

Faites du bien à la nature, nous le protégerons pour 99 ans...

Surface de 1,37 ha reboisée selon 18 essences différentes

<https://www.createurdeforet.fr/>

Début des travaux par créateur de forêt : en fin d'année 2024

La commune s'est engagée à aménager la partie restante du terrain, soit deux hectares pour en faire un parc de biodiversité.

Venez donner vos idées !

Le conseil municipal du 11 juin 2024 à décider de travailler avec l'architecte paysagiste SCAPE situé à Niort.

Scape

Village de GENTRAY



Crédit photo : Créateur de Forêt



Réunion publique

Déploiement de la Fibre :

Le 19 janvier à la salle communale de Fiol, s'est tenue une réunion publique concernant le déploiement de la Fibre. Une trentaine d'habitants se sont déplacés, une réponse a été apportée à chaque questionnement ! A ce jour, 80 à 90% des habitants, peuvent être raccordés à la fibre.

Intervenant : Monsieur Karim DINARI
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales
de la Charente et des Deux-Sèvres - ORANGE



Définition des Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Conformément à la loi relative à l'**accélération de la production des énergies renouvelables** (APER) du 10 mars 2023, les communes du Haut Val de Sèvre ont dû définir pour chaque type d'énergie renouvelable (EnR), des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR), après une concertation auprès du public réalisée le 8 mars à St Maixent l'école avec les communes de Nanteuil, Azay le Brulé, Saint Martin de Saint Maixent et Saint Maixent l'Ecole.

Les ZAEnR doivent faciliter l'atteinte des objectifs énergétiques établis à l'échelon national dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Elles favoriseront le développement des projets d'EnR situés à l'intérieur de leur périmètre géographique (simplification des démarches administratives, avantages économiques...) sans interdire pour autant ceux qui chercheraient à s'implanter en dehors : elles ne sont pas exclusives. Il s'agit par exemple des panneaux solaires, des éoliennes individuelles, ...



La cartographie finale des zones sera arrêtée par le référent préfectoral, après avis conforme des communes et délibération de leur Conseil Municipal pour les ZAEnR retenues. Pour Saint Martin de Saint Maixent, la Délibération communale a été prise le 28 mars 2024.

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (CCHVS) devra également, après réception de l'ensemble des délibérations des communes de son territoire, organiser un débat pour s'assurer de la cohérence des ZAEnR à l'échelle intercommunale.

Les zones choisies resteront en vigueur pendant 5 ans et pourront être révisées à cette échéance.

Petite enfance

Les sept communes membres du relais des Lutins se mobilisent dans le cadre du Fond d'Innovation à la Petite Enfance.



Photo NR

La problématique de l'absence de « places » en modes d'accueil est devenue préoccupante, en particulier pour les femmes dont les conditions de travail s'en voient bouleversées, parfois allant jusqu'à la nécessité d'arrêter de travailler ou de refuser un contrat.

Le territoire du Relais des Lutins (79), sur les communes d'Augé – Exireuil – Nanteuil – Saint-Maixent-L'école – Saint-Martin-de-Saint-Maixent – Saivres – Souvigné, a décidé de s'emparer de ce sujet et d'y faire face.

Les « Modes d'accueil » et la « Parentalité » sont donc les sujets portés par l'investigation en cours, avec pour première démarche : la consolidation du diagnostic des besoins et des ressources sur ce territoire.



Mobilité



En partenariat avec l'opérateur national BlaBlaCar Daily, la communauté de communes Haut Val de Sèvre soutient financièrement ce mode de déplacement plus économique et écologique.

Les conducteurs recevront 2 € par trajet et par passager et pour ces derniers, le service sera gratuit jusqu'à fin 2024 !

Au-delà de 2 km parcourus et jusqu'à 80 km, le conducteur reçoit cette compensation, quelle que soit la distance parcourue.

Une alternative à la voiture individuelle

Le point d'arrivée doit se situer dans une commune du Haut Val de Sèvre. Toutefois, si la commune de destination n'a pas mis en place d'incitation financière, le trajet sera indemnisé par la communauté de communes dès lors que le départ se trouve sur son territoire. Le conducteur ne peut pas percevoir plus de 150 € par mois.

L'État verse également aux conducteurs une prime covoiturage de 100 € pour les dix premiers trajets partagés. Ce bonus est versé en une seule fois, directement sur le compte bancaire du conducteur, dès lors qu'il utilise BlaBlaCar Daily..





Développement économique de SOIGNON



SOIGNON envisage de poursuivre son développement sur le territoire intercommunal et d'y implanter sa future usine de fromage de chèvre.

EURIAL, la branche lait de la coopérative agricole Agrial produit du fromage de chèvre depuis 1895 à Saint Martin de Saint Maixent, dans le Haut Val de Sèvre. La marque Soignon y est notamment fabriquée, employant environ 400 collaborateurs et intérimaires.

Le Groupe envisage de remplacer cet outil vieillissant par une usine modèle, avec des capacités de production augmentées, reposant sur des technologies de productions innovantes, des conditions de travail optimisées et un impact environnemental en ligne avec les ambitions de son plan climat. Cette usine pourrait être opérationnelle d'ici 2029. Le devenir du site actuel à bien entendu fait l'objet de discussion et de l'attention de chacune des parties.

Le maintien des emplois et les enjeux environnementaux étant des priorités politiques, les élus intercommunaux ont souhaité accompagner ce projet. Leur volonté étant de maintenir ce savoir-faire et cette entreprise en Haut-Val de Sèvre, marqueur de l'identité du territoire et de son importante filière agro-alimentaire.

Les élus et les différents services de la Communauté de communes, notamment le service développement économique, ont travaillé ensemble et en concertation avec Eurial pour identifier du foncier adapté en termes de surface, dans le respect des contraintes réglementaires et administratives.

Ainsi la Communauté de Communes a proposé une parcelle de 18,7 ha, pour un montant de 6 171 000 €.

Le site est situé sur la zone d'activités intercommunale de la Crèche, à proximité de l'échangeur autoroutier et de la plateforme logistique d'Eurial. Cet emplacement permettrait de plus une diminution de la circulation d'une centaine de poids lourds entre Saint Martin de Saint Maixent et la Crèche.

Ce projet illustre pleinement les ambitions d'un partenariat permettant de concilier enjeux agricoles, défis de réindustrialisation et impératifs environnementaux.

Les Deux- Sèvres resteront le plus gros producteur de fromages de Chèvre au monde !

Article rédigé en corrélation avec le service Communication de Soignon et le développement économique de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre.



Un peu d'histoire ...

Déraillement d'un train à Piozay

Déraillement d'un train à Piozay, commune Saint Martin de Saint Maixent, le 4 septembre 1856

La ligne ferroviaire POITIERS-LA ROCHELLE a été inaugurée le 7 juillet 1856. La compagnie ferroviaire Paris Orléans (PO) en assure l'exploitation.

Le 4 septembre 1866, le train poste n° 20 au départ de LA ROCHELLE arrivait à proximité de la gare de Saint Maixent l'Ecole à la vitesse de 40km/h. Au niveau de Piozay, un essieu d'une voiture de deuxième classe se rompt provoquant un déraillement de 5 voitures de voyageurs, les précipitant dans un contre bas de 3m. Seuls la locomotive, le tender et le wagon poste restèrent intacts sur la voie.

Cette catastrophe plongea le pays dans la consternation.

Deux voitures de voyageurs étaient très fortement endommagées : 6 personnes furent tuées et quinze blessées

La population et les militaires apportèrent leur aide pour les secours, avec la participation active de deux médecins, les Docteurs PELE et RONDEAU.

Parmi les victimes, se trouvait un instituteur de Ménigoute.



i Divers



Accrocher à une branche

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

Piège à frelons asiatique

Elections européennes



ELECTIONS EUROPEENNES 9 juin 2024

Inscrits	865	%
Bulletins nuls	11	2,43%
Bulletins blancs	8	1,77%
Bulletins exprimés	435	96,03%
TOTAL Votants	453	52,37%

Total	Voix	%
LEOPOLD-EDOUARD DEHER-LESAINTE	0	0,00%
PHILIPPE PONGE	0	0,00%
MARION MARECHAL	15	3,45%
MANON AUBRY	18	4,14%
JORDAN BARDELLA	165	38,16%
MARIE TOUSSAINT	33	7,59%
NAGIB AZERGUI	0	0,00%
HELENE THOUY	5	1,15%
OLIVIER TERRIEN	0	0,00%
CAROLINE ZORN	1	0,23%
VALERIE HAYER	66	15,17%
AUDRIC ALEXANDRE	0	0,00%
MARINE CHOLLEY	7	1,61%
YANN WEHLING	0	0,00%
FRANCOIS ASSELINEAU	6	1,38%
MICHEL SIMONIN	0	0,00%
JEAN MARC FORTANE	0	0,00%
FRANCOIS XAVIER BELLAMY	30	6,90%
NATHALIE ARTHAUD	3	0,69%
PIERRE LARROUTUROU	0	0,00%
GEORGES RENARD KUZMANOVIC	0	0,00%
SELMA LABIB	0	0,00%
CAMILLE ADOUE	0	0,00%

FLORIAN PHILIPPOT	6	1,38%
EDOUARD HUSSON	0	0,00%
PIERRE MARIE BONNEAU	0	0,00%
RAPHAEL GLUCKSMANN	43	9,89%
CHARLES HOAREAU	0	0,00%
JEAN LASSALLE	14	3,22%
FRANCIS LALANNE	0	0,00%
GUILLAUME LACROIX	1	0,23%
LORYS ELMAYAN	0	0,00%
LEON DEFFONTAINES	11	2,53%
Gael COSTE MEUNIER	0	0,00%
JEAN JACQUES GOVERNATORI	9	2,07%
HAMADA TRAORE	0	0,00%
LAURE PATAS D'ILLIERS	1	0,23%
PATRICE GRUDE	0	0,00%
TOTAL EXPRIMES	435	100,00%



Elections législatives



1er tour : 30 juin 2024

Inscrits	860	%
Bulletins nuls	12	2,03%
Bulletins blancs	20	3,38%
Bulletins exprimés	559	94,59%
TOTAL Votants	591	68,72%

	Voix	%
BATHO Delphine	173	30,95%
BAUDREZ Emilie	51	9,12%
BOURDON Guy	3	1%
GARAULT Mélody	242	43,29%
BIZARD Frédéric	86	15,38%
GORIZZUTTI ROGER	4	0,72%
Total exprimés	559	100%

2ème tour : 7 juillet 2024

Inscrits	861	%
Bulletins nuls	17	2,83%
Bulletins blancs	31	5,17%
Bulletins exprimés	552	92,00%
TOTAL Votants	600	69,69%

	Voix	%
BATHO Delphine	279	50,54%
GARAULT Mélody	273	49,46%
Total exprimés	552	100%

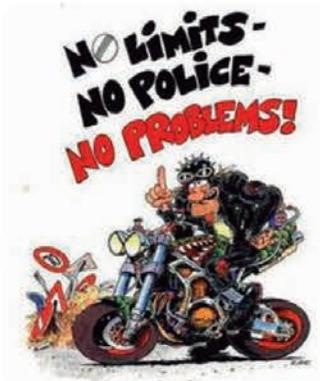


Règles

Débrider (ou kiter) un scooter est illégal !

Rouler avec, entraîne diverses amendes et la confiscation du véhicule. Le scooter n'étant pas conforme, votre **assurance cyclo ne vous couvrira pas du tout en cas d'accident.**

Et les accidents avec scooter débridé arrivent malheureusement trop souvent...



Dans le premier cas, il s'agit d'un débridage "classique". **Les pièces d'origine du cyclomoteur sont alors modifiées** dans le but d'augmenter la vitesse maximale du deux roues. Scooter ou moto, les transformations réalisées concernent généralement les pièces du moteur tels que l'échappement, le filtre à air, le carburateur ou encore la transmission.

Dans le cas du kitage, l'opération **ne consiste plus à modifier ces pièces, mais à les remplacer** par des modèles destinés à des cylindrées plus grosses. Si la méthode change, le résultat et le risque sont donc identiques, avec une distance de freinage plus importante, un champ de vision réduit et un deux roues dont les caractéristiques ne sont pas adaptées à une vitesse de plus de 45 km/h.

Source : Les lourdes conséquences du débridage d'un 50 cm³ APRIL Moto <https://www.april-moto.com> > Home > Blog

Pour le bien être des habitants, la tyrolienne et le city stade situés sur l'Aire du Vallon sont interdits d'utilisation entre 22H00 à 6 H00

Selon arrêté No 2023-23 du 08/09/2023.



L'infraction entrainera une amende de 450 €



Règles

Si vous êtes propriétaire d'un drone, voici vos obligations :



Les principales règles encadrant l'usage d'un drone :

- ◇ Le drone ne peut pas survoler des personnes.
- ◇ Le drone ne doit pas filmer de personnes sans leur consentement.
- ◇ Le drone ne peut voler pendant la nuit.
- ◇ Le drone doit rester dans le champ de vision de son propriétaire.

Si le propriétaire du drone souhaite l'utiliser pour un usage professionnel, pour faire des prises de vue par exemple, il doit obligatoirement faire une demande d'autorisation auprès de la DGAC et déclarer le drone comme drone professionnel. Bien entendu, même l'usage professionnel d'un drone est soumis à législation pour protéger les particuliers et leur droit à l'image.

Vos options pour signaler un survol de drone

Dans un premier temps, si vous arrivez à identifier le pilote du drone, si c'est un voisin par exemple, le mieux est encore d'aller lui parler et de lui demander de ne pas survoler votre habitat.

S'il persiste ou bien si vous n'avez aucune idée de l'identité du pilote, vous avez plusieurs recours :

Le premier est de faire enregistrer le survol du drone en question par un huissier ou par une intervention des forces de l'ordre.

C'est une première étape avant de voir si le problème persiste.

En deuxième lieu, vous avez la possibilité de porter plainte au commissariat et de signaler les faits à la Direction Régionale de l'Aviation Civile. Cette dernière pourra alors vérifier si le drone en question dispose des autorisations nécessaires pour survoler votre habitation.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>



Règles

Entretien devant chez soi , ce que vous pouvez faire:

- ⇒ Désherber ;
- ⇒ Tailler leurs arbres et haies de manière à ne présenter aucun risque et aucune gêne pour circuler ;
- ⇒ Balayer les feuilles et autres débris ;
- ⇒ Nettoyer la neige et le verglas, et prévenir les accidents avec la mise en place de sel / sable.



Respectons la nature :

La nature est belle, sachons la rendre encore plus belle, ne la détruisons pas.

Mes déchets, je les dépose dans les déchèteries ou dans les bacs prévus à cet effet.

Soyons éco responsables.



Pour rappel, la Préfecture des Deux-Sèvres interdit la pratique du brûlage des déchets verts toute l'année chez les particuliers !

Animaux errants :



La délibération 2017-02-05 ayant pour objet la mise en fourrière animale et de l'installation d'un dispositif d'accueil précise que :

- ◇ Chaque animal errant adressé en mairie sera installé dans un dispositif d'accueil.
- ◇ La recherche du propriétaire sera effectuée (art. L 211-25 du CPRM).
- ◇ L'animal sera restitué au propriétaire moyennant des frais de garde de 50€.
- ◇ Si l'animal n'est pas récupéré après le délai légal de garde (8 jours), il sera remis à la fourrière de Niort ; les frais inhérents seront imputés aux propriétaires.

Festivités du premier semestre

Plantation : un arbre pour une naissance

L'opération "Une naissance, un arbre" s'est tenue pour la quatrième année en Mars.

Ce projet est celui d'une équipe municipale attachée à son environnement, souhaitant que chaque bébé Marti-Maixentais devienne parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Huit arbres ont été plantés. Une plaque avec le prénom et l'année de naissance de l'enfant a été installée devant l'arbre choisi par la famille. Un beau moment de convivialité.

Nous sommes ravis d'accueillir : Joseph, Noah, Lénny, Adèle, Elliott, Touay, Charles, Mia, Jade, Louison et Sacha



Photo Source : Adeline Lebastard

Exposition de peintres amateurs du 8 au 21 mars



Le vernissage a eu lieu le 8 mars, pour la journée internationale des Droits des Femmes. La Municipalité a mis à l'honneur Marynette BONNEAU habitante de la commune et Claudie LIZOT de la commune de Romans.

Une trentaine de tableaux étaient exposés avec différentes techniques de peinture, un patchwork qui a permis de découvrir le talent des deux peintres.

Les élèves des classes de primaire du groupe scolaire Emile Naslin, sont venus lors d'ateliers pour s'initier à l'art du dessin.

La bonne action : une partie des recettes de l'achat des tableaux a été reversée à la Ligue contre le cancer.

Festivités du premier semestre

Place des familles



Mercredi 15 mai, dans le cadre de la place des familles, la municipalité a offert une après-midi « jeux de société ». Enfants et adultes ont découvert de nombreux jeux mis à disposition par Marina OLIVIER Animatrice de Oika Oika, venue sans hésiter partager des instants de rire et de simplicité. Un beau moment intergénérationnel.

Le Conseil Municipal des Jeunes de Saint Martin de Saint Maixent, avait également souhaité cette activité, ils ont rédigé une lettre destinée à Mme Audebrand, Présidente de l'association « Les cheveux d'argent », invitant le club à venir jouer avec eux.



**Tout le
nécessaire
pour s'amuser !**



Des flans de la Miche aux Moines ont été offerts pour le goûter.

Festivités du premier semestre

Exposition photos Passion France



Crédit photos : M LAMBOURG

Le vendredi 30 avril s'est tenue en salle du conseil l'inauguration de l'exposition de Photo Passion France sur les Jardins.

Ces magnifiques photographies prises par différents membres de l'association ont permis de nous faire voyager au travers de ces différents jardins et parc du monde.



Saint-Martin-de-Saint-Maixent.

Une expo pour découvrir les jardins du monde

Photo Courrier de l'Ouest



**Passion
Photo
France**



Festivités du premier semestre

Célébration du 8 mai 1945



Crédit photos : M LAMBOURG

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, le 8 mai 1945 marque la fin de la guerre en Europe

Le Conseil Municipal des Jeunes était présent, accompagné d'un détachement militaire, des portes drapeaux ainsi que la population Marti-Maixentaise.

Plusieurs lectures sont venues compléter cette fin de matinée :

- La lecture par les enfants de l'école Emile Naslin de la lettre de M.Manoukian ;
- Le message de l'Union Française des Anciens combattants ;
- La lecture du rappel historique et de l'Ordre du jour n°9 du Général DE LATTRE DE TASSIGNY ;
- La lecture du message de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoires.

Un rafraîchissement offert par la municipalité a permis d'échanger avec la population



La Municipalité

vous souhaite un bel été 2024 !



Saint-Martin
DE SAINT-MAIXENT